



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-60073>

Département(s) de publication : **64**

Annonce n° **25-60073**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville d'Anglet

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Maintenance préventive et curative des aires de jeux de la ville d'Anglet

Description : La présente consultation a pour objet la maintenance préventive trimestrielle des aires de jeux et le nettoyage annuel (jeux et sols) ainsi que des prestations relatives à la maintenance curative rémunérées par application aux quantités réellement exécutées.

Identifiant de la procédure : a608a714-a999-4289-999f-55b7af01c835

Avis précédent : 7e670cab-051b-4367-a7c3-d4351e6abb29-01

Identifiant interne : 2025MaintenanceAiredeJeux

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 50870000 Services de réparation et d'entretien d'équipements de terrains de jeux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50324200 Services de maintenance préventive

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 232,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : La présente consultation a pour objet l'attribution d'un accord-cadre de 4 ans pour la maintenance préventive et curative des aires de jeux. L'accord-cadre avec maximum (232 KEuros HT) est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Les prestations relatives à la maintenance préventive seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire. Les prestations relatives à la maintenance curative seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées et par référence au bordereau des prix unitaires définis dans le BPU.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Maintenance préventive et curative des aires de jeux de la ville d'Anglet

Description : La présente consultation a pour objet la maintenance préventive trimestrielle des aires de jeux et le nettoyage annuel (jeux et sols) ainsi que des prestations relatives à la maintenance curative rémunérées par application aux quantités réellement exécutées.

Identifiant interne : 00

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 50324200 Services de maintenance préventive

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 4 An

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : La présente consultation a pour objet l'attribution d'un accord-cadre de 4 ans pour la maintenance préventive et curative des aires de jeux. L'accord-cadre avec maximum (332 KEuros HT) est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Les prestations relatives à la maintenance préventive

seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire. Les prestations relatives à la maintenance curative seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées et par référence au bordereau des prix unitaires définis dans le BPU.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Les informations relatives au critère "prix" sont fournies dans le DCE

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : Les informations relatives au critère "valeur technique " sont fournies dans le DCE

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Les informations relatives au critère "délai d'intervention" sont fournies dans le DCE

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

Critère :

Type : Qualité

Description : Les informations relatives au critère "valeur développement durable " sont fournies dans le DCE

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Pau

Informations relatives aux délais de recours : Site de télé procédure : www.telerecours.fr
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :
Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif de Pau. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier. - Référé précontractuel auprès du juge des référés du Tribunal Administratif de Pau, conformément aux dispositions de l'Article L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative, pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. - Référé contractuel auprès du juge des référés du Tribunal Administratif de Pau, conformément aux dispositions de l'Article L.551-13 et suivants du Code de Justice Administrative, après la signature du contrat, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché au Journal Officiel de l'Union Européenne ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'a été publié. - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, devant le Tribunal Administratif de Pau

Organisation qui signe le marché : Ville d'Anglet

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 232,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 232,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SAS RECREACTION

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre entreprise RECREACTION

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 232,000 Euro

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : AC à BDC Maintenance préventive et curative des aires de jeux de la ville d'Anglet

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 29/04/2025

Date de conclusion du marché : 22/05/2025

Organisation qui signe le marché : Ville d'Anglet

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville d'Anglet

Numéro d'enregistrement : 21640024200014

Adresse postale : 2 rue Amédée Dufourg BP303

Ville : Anglet

Code postal : 64603

Subdivision pays (NUTS) : Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Pays : France

Point de contact : Service Commande Publique

Adresse électronique : commandepublique@anglet.fr

Téléphone : 0559583535

Profil de l'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Pau

Numéro d'enregistrement : 17640002600017

Ville : Pau

Code postal : 64000

Subdivision pays (NUTS) : Pyrénées-Atlantiques (FRI15)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-pau@juradm.fr

Téléphone : 0559849440

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : SAS RECREACTION

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 95055732200134

Adresse postale : 6 avenue Bernard de Jussieu

Ville : SERRIS

Code postal : 77700

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : bea62e1e-1a14-476b-ae94-6969b554ae32 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 27/05/2025 à 16:58

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/05/2025